

Le portage salarial, statut idéal pour développer une activité en toute autonomie

A mi-chemin entre le salariat et l'entrepreneuriat, le portage salarial, séduit de plus en plus ceux qui souhaitent développer une activité de façon autonome.

Développer une activité en toute autonomie

Le portage salarial est une nouvelle forme de travail qui a le vent en poupe. Il permet aux cadres seniors, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, mais aussi aux cadres débutants, aux formateurs et aux managers de transition de développer une activité en toute autonomie en profitant d'une couverture sociale intégrale. A mi-chemin entre le salariat et l'entrepreneuriat, le portage salarial, offre une autre voie pour développer son business et valoriser son expertise.

La branche professionnelle a été créée en 2016 et depuis deux ans, le statut n'a cessé de se transformer. Le fait marquant dans son évolution a été sans conteste l'adoption d'une convention collective signée par tous les partenaires sociaux et régissant son fonctionnement en 2017. Le portage salarial s'est donc définitivement imposé comme un statut incontournable dans un monde du travail en continuelle mutation. Preuve de son succès, le statut de salarié porté séduit désormais 30 000 à 50 000 professionnels qualifiés chaque année.

Un statut avec un cadre juridique 100% sécurisé

En clair, le portage salarial permet à un créateur d'entreprise de tester son projet avant de créer sa propre structure juridique. Ce statut spécifique réunit trois parties qui travaillent en commun : le consultant en portage salarial (ou salarié porté), l'entreprise de portage et l'entreprise cliente souhaitant recourir aux services du salarié porté. Cette façon de fonctionner offre ainsi un cadre juridique 100% sécurisé grâce à l'accord de branche du 24 juin 2010, régi par des relations contractuelles.

L'avantage majeur de ce statut reste la liberté de choix dans ses missions, mais aussi pour fixer ses honoraires. Devenu travailleur autonome, il n'a plus de supérieur hiérarchique à qui rendre des comptes et peut adapter ses horaires en fonction de ses besoins. Si le portage salarial permet une grande liberté d'action, il est tout de même nécessaire d'être accompagné. Pour ce faire, ABC Portage est un partenaire de choix. Fort d'une expérience de plus de douze ans, il est déjà consulté par 9600 salariés portés. N'hésitez pas à les contacter !

Finies les tâches administratives

En outre, le consultant en portage salarial profite d'une couverture sociale complète, identique au régime social du salarié. Il peut ainsi bénéficier normalement du remboursement de ses soins. Si sa facturation est insuffisante, il peut prétendre à un droit au chômage. S'il peut cotiser pour sa retraite, il perçoit aussi des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie comme tout salarié en entreprise. Concernant sa société il peut aussi profiter de l'assurance responsabilité civile professionnelle.

Enfin, une des phobies de tout salarié qui souhaite s'affranchir, l'administratif ! Autre bonne nouvelle, le salarié porté ne sera pas noyé sous les papiers. Ces tâches administratives (facturer, tenir à jour

sa comptabilité, déclarer ses charges sociales) sont gérées par la société de portage salarial, vous permettant ainsi de se consacrer uniquement à ses activités. Un gain de temps non négligeable. ABC Portage propose aussi un outil pour réaliser une Simulation portage salarial